

Télégramme de Jean Chauvel sur le recrutement d'un expert atomiste par l'ACA (6 avril 1959)

Légende: Dans un télégramme du 6 avril 1959, l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne, Jean Chauvel, explique que le gouvernement français juge inutile et prématuré le recrutement d'un expert atomiste par l'Agence pour le contrôle des armements (ACA). Il souligne que toutes les autres délégations du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), notamment la délégation britannique, estiment au contraire que cette mesure est justifiée.

Source: Ambassade de France en Grande-Bretagne. Télégramme au départ: Londres, le 6 avril 1959, No 1151/53. 2 p. Ministère des Affaires étrangères. Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Archives rapatriées de l'ambassade de France à Londres. Série «Union de l'Europe occidentale (UEO)». 1953-1992 (2002). 378PO/UEO/1-389. Numéro 2. Cote EU.40.1. Agence de contrôle des armements. 1954-1959.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/telegramme_de_jean_chauvel_sur_le_recrutement_d_un_expert_atomiste_par_l_aca_6_avril_1959-fr-f48a9ae8-504a-4d1c-837c-bb99c236d559.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

AMBASSADE DE FRANCE
EN GRANDE BRETAGNE

CHIFFREMENT

EU 40-1-
TÉLÉGRAMME AU DÉPART

LONDRES, LE 6 AVRIL 1959 à 12^h25

NO 1151/53.

ADRESSE DIPLOMATIE - CQUE BONN 88/90 ET ROME 162/64.

JE ME REFERE A VOTRE TELEGRAMME NO 3246.

LE CONSEIL DE L'U.E.O. A EXAMINE VENDREDI LA QUESTION DU
RECRUTEMENT D'UN EXPERT ATOMISTE PAR L'AGENCE POUR LE CONTROLE DES
ARMEMENTS. CONFORMEMENT A MES INSTRUCTIONS J'AI DECLARE QUE LE
GOUVERNEMENT FRANCAIS JUGEAIT CE RECRUTEMENT INUTILE ET PREMA-
TURE.

TOUTES LES AUTRES DELEGATIONS ONT ESTIME AU CONTRAIRE
QUE CETTE MESURE ETAIT JUSTIFIEE CAR IL FALLAIT UN CERTAIN
TEMPS (UN OU DEUX ANS) AVANT DE METTRE EN PLACE LES ELEMENTS
D'UN CONTROLE ATOMIQUE ET IL ETAIT NECESSAIRE DE COMMENCER A
S'Y PRENDRE DES MAINTENANT. IL A ETE PRECISE QU'IL NE S'AGIS-
SAIT PAS ACTUELLEMENT DE CONTROLES QUOI QUE CE FUT MAIS BIEN
SEULEMENT DE SE METTRE EN MESURE D'EXERCER NOS ACTIVITES LE
MOMENT VENU.

J'AI INDIQUE QUE JE FERAI PART A MON GOUVERNEMENT
DES OBSERVATIONS DE MES COLLEGUES. LE CONSEIL DOIT REPRENDRE
L'AFFAIRE ULTERIEUREMENT.

- 2 -

COMME ME L'AVAIT DEMANDE LE DEPARTEMENT, UN DE MES COLLABORATEURS AVAIT PREVENU LE FOREIGN OFFICE DE LA POSITION FRANCAISE EN LUI MARQUANT QUE NOUS ESTIMIONS TOUT A FAIT DEPLACÉES LES INTERPRETATIONS QU' EN ONT DONNÉES CERTAINS PARLEMENTAIRES BRITANNIQUES. LE FONCTIONNAIRE BRITANNIQUE A PRIS NOTE DES OBSERVATIONS FRANCAISES ET A DECLARE QUE SA DELEGATION AU CONSEIL DE L'U.E.O. NE PROVOQUERAIT PAS DE DISCUSSIONS DIFFICILES. EFFECTIVEMENT, LE REPRESENTANT BRITANNIQUE AU CONSEIL S'EST BORNE A DIRE QU'IL ETAIT FAVORABLE AU RECRUTEMENT D'UN EXPERT./.

CHAUVEL